

Déclaration commune

Angers

Mardi 8 juin 2010

Réunis ce mardi 8 juin 2010 à Angers, les représentants des filières européennes de qualité (vin, fromage et autres productions) expriment leurs très vives inquiétudes face à la disparition annoncée des instruments de régulation de la production.

Ils dénoncent les effets négatifs sur les marchés d'une trop grande dérégulation et dérèglementation de la politique agricole.

L'absence d'outils de régulation avec ses conséquences bien connues (surproduction, chute des prix, dégradation de la qualité, perte de notoriété etc.) remet en cause les efforts réalisés par les producteurs européens et l'amélioration de la qualité. Elle déstabilise totalement certaines filières comme le secteur viticole qui est déjà durement touché par la crise.

Les représentants de ces filières lancent un appel aux chefs d'Etat et aux ministres de l'agriculture pour qu'ils se mobilisent activement. Ils soutiennent les initiatives prises par certains Etats membres et l'Appel de Paris. Ils demandent aux ministres de défendre la régulation au sens large, c'est-à-dire depuis la production jusqu'aux marchés.

Les producteurs européens réunis à Angers demandent que soient mis en place des instruments de gestion de la production pour les filières de qualité et soient maintenus les droits de plantations pour l'ensemble de la viticulture.

Ils souhaitent que la réforme de la politique de la qualité et d'origine puisse permettre des avancées sur la politique de régulation et que cet impératif de régulation soit confirmé dans la réforme de la PAC. Ils espèrent une implication forte du Parlement européen et une approche cohérente des deux réformes.

Enfin les représentants des filières de qualité et d'origine de la viticulture appellent les citoyens à se mobiliser pour la sauvegarde du patrimoine européen, le maintien d'une alimentation diversifiée, authentique et de qualité et la préservation des savoir faire et des paysages. Ils leur demandent de répondre positivement aux initiatives que ces filières prendront dans les prochaines semaines.

DISCOURS de Pierre AGUILAS

Monsieur le directeur de cabinet, Madame la députée, Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les présidents, chers amis,

Notre société est en proie aux doutes. Doutes sur l'avenir mais aussi doutes sur le présent, sur les réformes et sur notre capacité à faire face à des crises qui n'en finissent pas.

La viticulture n'échappe pas à la règle. La crise économique dans laquelle nous sommes plongés depuis plusieurs mois provoque chaque jour de nouveaux drames humains et nous avons une pensée particulière pour nos voisins et amis du Muscadet.

Comme c'est le cas pour la crise financière, les autres pays n'échappent pas à la règle. Pour la première fois depuis plusieurs années, la consommation mondiale marque le pas.

La viticulture mais aussi plus largement l'agriculture ont bien conscience que la donne économique et agricole mondiale a beaucoup changé et que la concurrence sur les marchés est et sera de plus en plus féroce.

La filière vitivinicole qui continue de contribuer fortement à la balance commerciale française sait mieux que quiconque que le développement des échanges est une chance pour l'agriculture et la viticulture française et européenne.

Mais nous savons aussi que ce développement des échanges doit être encadré et moralisé.

Les réformes de la PAC et de la politique de qualité constitueront des tournants majeurs pour l'agriculture et la viticulture. La France aura une responsabilité de premier ordre dans la définition de ces politiques. Nous le savons, rien ne pourra se décider sans son accord final.

Le gouvernement a souhaité à travers le projet de loi de modernisation agricole engager un vaste débat et afficher les ambitions de la France dans ces réformes. Les discussions viennent de se terminer au Sénat et débiteront dans les prochains jours à l'Assemblée nationale.

Nous avons suivi attentivement ces discussions et participé aux débats à travers une série de propositions d'amendements.

Nous approuvons les objectifs affichés dans ce projet mais regrettons l'insuffisance des moyens.

Notre principale attente dans ce projet est l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des exploitations. Nous savons tous que c'est l'un de nos principaux points faibles. Nous considérons que ce projet manque d'ambition. La diminution des charges fiscales et sociales doit être une priorité.

Nous regrettons à ce stade que la plupart de nos propositions aient été rejetées. Nous voulons bien admettre dans le contexte tendu des finances publiques que l'on veuille éviter de nouvelles dépenses, on comprend moins pourquoi le gouvernement s'oppose à l'amélioration de certains

dispositifs qui ne représentent aucun coût supplémentaire pour l'Etat et je pense au dispositif de crédit d'impôt export en particulier.

Nous considérons ensuite que la stabilisation des revenus des agriculteurs et des viticulteurs repose plus sur la régulation de l'offre et des marchés que sur la contractualisation. Certes nous ne nions pas que l'obligation de contrat écrit dans certains secteurs d'activités constitue une avancée importante mais nous savons tous que notre priorité absolue c'est l'interdiction de vente en dessous du prix de revient. Ce principe mérite d'être mis à la discussion. Nous jugerons ainsi de la volonté des pouvoirs publics et des parlementaires de lutter contre la volatilité des prix et de rééquilibrer les relations commerciales.

Nous savons cependant comme vous que ces sujets relèvent aussi de la réglementation communautaire et attendons beaucoup de la réouverture du règlement sur la concurrence. Pour la viticulture, se pose notamment la question des pouvoirs donnés aux interprofessions en matière de régulation des marchés et d'indication de prix.

En résumé, le projet de loi de modernisation agricole représente à nos yeux plus un temps d'écoute et d'espoir, utile certes, mais non déterminant.

Tous les acteurs du secteur agricole savent que l'avenir se jouera à Bruxelles dans la réforme de la PAC et dans la réforme de la politique de qualité. Nous jugerons le gouvernement non pas sur ses déclarations ou ses intentions mais sur ses actes et sur le résultat final des discussions.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, une libéralisation excessive des marchés est dangereuse. A contrario, une politique de repli sur soi ou une renationalisation de la politique agricole constituent une impasse.

L'ouverture des marchés doit être poursuivie mais doit pouvoir rester encadrée à travers des outils de régulation. Outils de régulation qui doivent pouvoir être déclinés selon les spécificités des filières.

Ce thème de la régulation semble depuis quelques mois traverser de nombreux courants de pensée et être le leitmotiv des principaux dirigeants de la planète.

Nous partageons cette priorité de remettre la régulation au centre des politiques.

Nous attendons maintenant que les actes succèdent aux paroles.

Nous avons relevé que le président de la République et le ministre de l'agriculture faisaient de la régulation des marchés l'une de leurs priorités dans la réforme de la PAC.

Nous l'approuvons.

Nous relevons cependant que la régulation doit s'entendre au sens large et ne pas s'appliquer seulement à la régulation des volumes mis en marché. La régulation de marché est nécessaire. Mais elle s'applique sur des volumes produits qui pèsent sur les marchés et dont la gestion génère des coûts. A la différence, la régulation de la production permet d'éviter la production de ces volumes, l'encombrement des marchés et la mobilisation de financements importants pour les gérer.



La régulation de la production à travers un système de droits de plantation qui est appliquée en France depuis 1936 et au sein de l'Union Européenne depuis les années 70 ne peut pas être abandonné. Il reste le seul instrument efficace et peu coûteux pour assurer un équilibre entre l'offre et la demande.

Alors pourquoi l'abandonner ?

Pour satisfaire nos obligations internationales ? Personne ne l'a demandé et d'ailleurs nous ne verrions pas en quoi cela serait contraire au droit international.

Pour satisfaire les exploitations et régions en développement ? Nous savons très bien que la principale critique qui est faite sur le fonctionnement du système porte sur la mauvaise circulation des droits entre les régions en Espagne et en Italie. Nous avons proposé dans la dernière réforme de l'OCM de rendre obligatoire la création d'une réserve nationale pour faciliter la circulation des droits sur l'ensemble du territoire d'un Etat membre. Notre proposition n'a même pas été étudiée.

Non la vérité est ailleurs. Les droits de plantation ont été condamnés pour des motifs politiques et idéologiques. Politiques parce que la Commission ne veut plus gérer le problème des plantations illicites. Et idéologiques parce que la précédente Commission et l'ancienne Commissaire à l'agriculture considéraient que la loi du marché était la seule et unique voie.

A l'époque, une majorité d'Etats membres a soutenu cette approche. Il est vrai que nous n'étions pas encore confrontés aux dégâts de la dérégulation dans les secteurs financiers et économiques.

Aujourd'hui les temps ont changé. La Commission a changé. Le contexte politique et économique aussi.

Nous considérons donc que le sujet doit être remis sur la table.

Il doit l'être à deux occasions. A l'occasion tout d'abord de la réforme de la politique de qualité, dont les discussions législatives vont débuter en début d'année 2011. Il doit l'être aussi à l'occasion de la réforme de la PAC qui suivra.

Comme vous l'avez entendu au travers de l'appel d'Angers lancé aujourd'hui par les filières d'origine et de qualité, les professionnels demandent des instruments de régulation de la production dans la réforme de la politique de qualité et dans la réforme de la PAC pour certaines filières comme la viticulture.

Nous avons entendu, Monsieur le directeur de cabinet, les propos tenus par le ministre de l'agriculture à l'occasion de la foire de Macon et plus récemment au Sénat au cours des discussions sur le PLMA. Ces propos font écho à la position très forte défendue par la chancelière allemande, Angela MERKEL.

Nous les apprécions. Nous les attendions.

Mais nous ne saurons nous en contenter.

Nous savons le chemin qui reste à parcourir pour revenir sur la libéralisation des droits de plantation. Le Parlement européen, et je tiens à remercier les deux députés européens présents qui nous apportent leur soutien ainsi que Michel DANTIN, vient de prendre une position forte sur ce sujet dans le cadre de la réforme de la politique de qualité. La Commission, et particulièrement le nouveau Commissaire, semble être un peu plus ouvert au sujet de la régulation mais nous propose pour l'instant des instruments qui ne nous permettront pas de réguler. Je pense notamment à la contractualisation ou au développement des assurances.

Nous le voyons bien, ce sont les Etats membres, et donc les ministres de l'Agriculture, qui arbitreront ce sujet.

Pour l'instant, nous disposons de deux soutiens, celui de l'Allemagne à travers son plus haut dirigeant et celui de la France par la voix du ministre de l'Agriculture.

Nous avons fait les comptes Monsieur le directeur de cabinet. Les pays producteurs de vin s'ils étaient tous d'accord ne représenteraient pas une majorité qualifiée. Ils ne sont donc pas en mesure d'imposer un texte aux autres pays de l'Union.

Par contre les grands pays producteurs de vin forment une minorité de blocage. Ce qui veut dire que la Commission ne peut pas leur imposer un texte.

Le rassemblement d'une minorité de blocage doit constituer sur ce thème une priorité absolue.

Au delà des propos du ministre que nous apprécions, nous vous demandons instamment, Monsieur le directeur de cabinet, Mesdames et Messieurs les parlementaires, de vous mobiliser très activement dès aujourd'hui pour convaincre les autres Etats membres producteurs de s'opposer à la libéralisation des plantations.

Cela nécessite du temps, de l'énergie, de la conviction et du talent. Nous savons que vous avez ces qualités.

Nous avons tous pris connaissance de l'appel de Paris, lancé à l'initiative de Bruno le MAIRE. Nous savons donc que lorsque la volonté est là, la France a la capacité de rassembler. Vous avez en plus un soutien de premier ordre avec l'Allemagne.

Nous attendons de la France et l'Allemagne qu'elles travaillent à la construction d'une minorité de blocage voire d'une majorité qualifiée sur le thème de la régulation de la production. La prise de position des grands Etats producteurs de vin est déterminante d'ici la fin de l'année. C'est à cette condition seulement que nous réussirons à obliger la Commission à faire des propositions concrètes.

Nous serions heureux Monsieur le directeur de cabinet que vous nous présentiez la stratégie de la France en la matière.

Je souhaiterais dire encore quelques mots pour illustrer les conséquences désastreuses de la libéralisation excessive mise en place dans la dernière réforme de l'OCM:

- Les textes ne donnent plus de base pour réglementer les rendements des vins sans IG.
- Des dispositions réglementaires visant à encadrer les rendements dans les exploitations mixtes, jugées mal adaptées, ont été supprimées par l'administration.

Nous avons exprimé des craintes sur ces sujets. Aucune solution n'a été proposée. Aujourd'hui nos craintes se concrétisent :

- Soit avec des reports en appellation d'origine de volumes produits sur d'autres parcelles qu'en AOC ;
- Soit avec des niveaux de rendement déclarés en vins sans IG qui dépassent ce qu'une vigne peut produire, on parle de rendements de 1500 hl/ha....

L'administration doit faire des propositions pour la prochaine récolte. Il s'agit de fraudes auxquelles il faut mettre un terme.

Aujourd'hui certaines régions paient le prix fort de cette libéralisation. Si nous n'y prenons pas garde, d'autres régions et d'autres productions seront touchées demain. Il est urgent d'y mettre fin.

Nous constatons aussi des dérives en matière d'étiquetage des vins sans IG avec la référence à des lieux géographiques. Il s'agit là d'une ligne rouge. La réglementation communautaire interdit pour ces vins la référence à une origine autre que l'Etat membre. Nous avons accepté que ces vins soient davantage libéralisés mais sous la condition que l'étiquetage de ces vins ne prête pas à confusion avec les vins à indication géographique. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de faire respecter la réglementation. Il en va de l'avenir de notre secteur et je pèse mes mots.

Tous ces exemples démontrent bien, s'agissant de la filière Vin, qu'il est à ce stade prématuré de traiter dans deux régimes différents la gestion des vins avec indication géographique et celle des vins sans indication géographique. Le rapprochement de la politique de qualité des vins avec celle des autres produits ne pourra être envisagée que lorsque nous aurons des outils efficaces de gestion pour les zones et les exploitations mixtes.

La libéralisation des vins sans IG commence à peine à faire ressentir ses effets, une libéralisation des droits de plantations limitée demain aux vins sans IG aurait des effets tout aussi désastreux.

Doutes sur les réformes, doutes sur l'avenir de l'agriculture et de la viticulture mais aussi doutes sur la place du vin dans notre société.

Monsieur le directeur de cabinet, nous ressentons tous, vigneron, négociant, caviste, restaurateur et plus généralement toutes les femmes et tous les hommes qui aiment le vin et les valeurs qu'il véhicule, un grand malaise.

Ce malaise est de plus en plus lourd. Nous avons le sentiment que les plus hautes instances de l'Etat ont honte du Vin.

Nous avons tous été marqués par les interviews et les propos tenus ces derniers mois par les responsables politiques.

Chaque fois qu'on parle de l'agriculture et de son avenir, nos dirigeants citent le lait, les céréales et les fruits et légumes. Pas un mot sur la viticulture ou plutôt si, la seule fois où le président de la République parle du vin dans sa dernière interview, c'est à propos de son lien avec les politiques de santé publique...

Les débats récents au Sénat ne démentent pas notre sentiment. La viticulture, qui pourtant comme les autres secteurs subit de plein fouet la crise, est la grande absente des discussions et des préoccupations.

Monsieur le directeur de cabinet, vous connaissez les valeurs et le modèle de société que nous défendons. Nous avons prouvé que nous étions une filière responsable. Les actions d'éducation et de responsabilisation que nous menons actuellement à travers Vin et Société en témoignent.

Nous avons apprécié le soutien qui nous a été apporté par Roselyne BACHELOT dans la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires.

Nous avons tous entendu les propos courageux tenus par Angela MERKEL et sa vision sur la place du Vin.

Nous attendons maintenant un signal fort du président de la République.

Nous devons prendre garde et répondre à cette incompréhension qui s'installe entre les professionnels, plus largement nos concitoyens et les responsables politiques. Nous sommes prêts à apporter notre contribution dans la construction d'une société basée sur la responsabilité. Nous en attendons autant de nos dirigeants.

Je vous remercie.

La régulation de la production dans la viticulture

Demandes

Dans une Communication sur la réforme de la politique de la qualité qui doit intervenir en 2011, et dans les premières pistes de réflexion sur la réforme de la PAC, la Commission ne prévoit aucun instrument de régulation de la production. La CNAOC demande le maintien d'instruments de régulation de la production pour les produits de qualité dans la réforme de la politique de la qualité, et pour l'ensemble de la filière viticole dans la réforme de la PAC

Contexte

Aujourd'hui, le secteur vitivinicole dispose d'un outil de gestion du potentiel de production reconnu par le droit communautaire : les droits de plantation. L'abolition de ces droits, planifiée pour 2015, au niveau communautaire et 2018 au niveau national, pourrait mener à un doublement des surfaces plantées et à des crises de surproduction. Le Val de Loire pourrait ainsi passer 44 500 ha de vignes (actuellement plantée), à 112 000 ha.

Depuis que l'Europe de vin existe, les AOC ont organisé une gestion des autorisations de plantation permettant de faire en sorte que les surfaces en production ne soient pas trop importantes par rapport aux perspectives de vente. Les droits de plantation existent en France depuis 1936, et dans l'Union européenne depuis 1972.

Conséquences de la libéralisation des droits

La maîtrise du potentiel de production est une clé de la réussite économique. Des outils de maîtrise du potentiel de production permettent de s'adapter à la demande des marchés et d'éviter les crises de surproduction.

Lorsque survient une crise de surproduction, les prix baissent au niveau de la production mais pas au niveau des consommateurs. Dans le même temps, la chute des cours empêche les producteurs d'investir dans la qualité de leur production. La qualité chute, et un cercle infernal est alors engagé.

Comment fonctionne le système

Le système des droits de plantations est simple: un vigneron ne peut planter des vignes que si il dispose d'un droit de plantation. Les droits de plantation sont alloués si le producteur peut prouver

l'existence de débouchés commerciaux pour ses produits. C'est une façon de contrôler indirectement la production en gérant les vignes, avec pour objectif de stabiliser les prix et d'éviter les crises de surproduction. Ce système n'empêche donc pas les viticulteurs ayant de bons résultats commerciaux de continuer leur expansion.

Différence avec la régulation de marché

La régulation de marché est nécessaire. Mais elle s'applique sur des volumes produits qui pèsent sur les marchés et dont la gestion génère des coûts. A la différence, la régulation de la production permet d'éviter la production de ces volumes, l'encombrement des marchés et la mobilisation de financements importants pour les gérer.

Avantages

C'est un instrument indispensable si l'UE veut maintenir une viticulture durable, une gestion à long terme de la production.

Une gestion attentive des droits de plantation permet:

- De ne pas augmenter les prix pour le consommateur (ex : en Champagne les prix au niveau du producteur n'ont augmenté que de 0,1% en 10 ans);
- De ne pas entraver la concurrence entre les producteurs (cf les écarts de prix importants entre les vins, laissant ainsi de la place à tous les types de produits)
- De ne pas empêcher l'installation de nouveaux opérateurs, puisqu'il est possible d'acheter normalement des exploitations et des vignobles et d'augmenter la surface plantée si les des débouchés commerciaux existent réellement.
- D'accompagner les producteurs qui ont des marchés en expansion.

Inconvénients

La principale critique qui est faite sur le fonctionnement du système porte sur la mauvaise circulation des droits entre les régions en Espagne et en Italie. La CNAOC avait proposé dans la dernière réforme de l'OCM de rendre obligatoire la création d'une réserve nationale pour faciliter la circulation des droits sur l'ensemble du territoire d'un Etat membre. Cette proposition n'a même pas été étudiée.

Contexte politique

Fin 2010, la Commission européenne fera des propositions législatives sur la politique de la qualité, et en 2011 sur la réforme de la PAC. A ce stade, le Conseil ne l'ayant pas encouragé à introduire des mécanismes de gestion du potentiel de production, la Commission ne fera probablement aucune proposition.



L'issue de ces débats dépendra de 3 acteurs essentiels : la Commission, le Parlement européen et les Etat-membres. D'un côté, la Commission est favorable à la libéralisation des droits de plantation, et de l'autre, le Parlement européen émet des réserves quant à l'absence de régulation de la production pour les produits de qualité. Les Etat-membres ont donc un rôle capital à jouer dans ce dossier. Or, à l'heure actuelle, seule l'Allemagne et la France ont pris position en faveur du maintien des droits de plantation. La grande majorité des pays producteurs est pour le moment silencieuse, et par conséquent beaucoup de chemin reste à parcourir.

L'appel d'Angers

Pour la première fois, lors du Congrès de la CNAOC à Angers, toutes les filières françaises et européennes de produits sous signe de qualité (vin, fromage...) seront présentes autour d'une même table. Pour la CNAOC et ses partenaires européens, il est impératif que la maîtrise de la production soit un enjeu du débat européen sur la politique de la qualité et sur la réforme de la PAC. C'est pour cela que de nombreuses actions de sensibilisation sont menées à l'endroit des gouvernements, des députés européens et de la Commission.

Annex: Examples of regions where there are important differences between the production potential of wines with a geographical indication (defined area) and the areas that are planted

Quelques exemples de l'état des surfaces délimitées en AOC en France

		Surface délimitée globale (ha)	Surface plantée (ha)	Observations
Alsace	Colmar	20 245	15 298	
Beaujolais	Villefranche	38 000	22 076	
Bordeaux	Bordeaux	222 194	127 300	
Bourgogne	Mâcon	25 000	13 570	AOC du Mâconnais
	Dijon	34 644	16 636	
Champagne	Epernay	35 280	32 360	
Jura	Poligny	11 380	1 925	
Val-de-Loire	Sancerre	8 916	5 235	Hors AOVDQS
Côtes du Rhône	Avignon	120 000	61 000	Concerne uniquement l'AOC Côtes du Rhône

Source : INAO (mars 2007)

Some information on the situation in Italy

	Delimited surface area (ha)	Planted surface area (ha)
Chianti DOCG	35.000	17.000

Source: FEDERDOC (2007)

Some information on the situation in Spain

	Delimited surface area (ha)	Planted surface area (ha)
Cariñena	76.000	16.676
Jerez	23.000	10.100
La Mancha	300.000	192.000
Ribera del Duero	75.000	20.042
Rioja	350.000	59.212
Somontano	95.000	4.564

Source : CECRV (2007)

Some information on the situation in Portugal

	Delimited surface area (ha)	Planted surface area (ha)
Region Porto / Douro	250.000	45.000

Source : IVDP (2007)